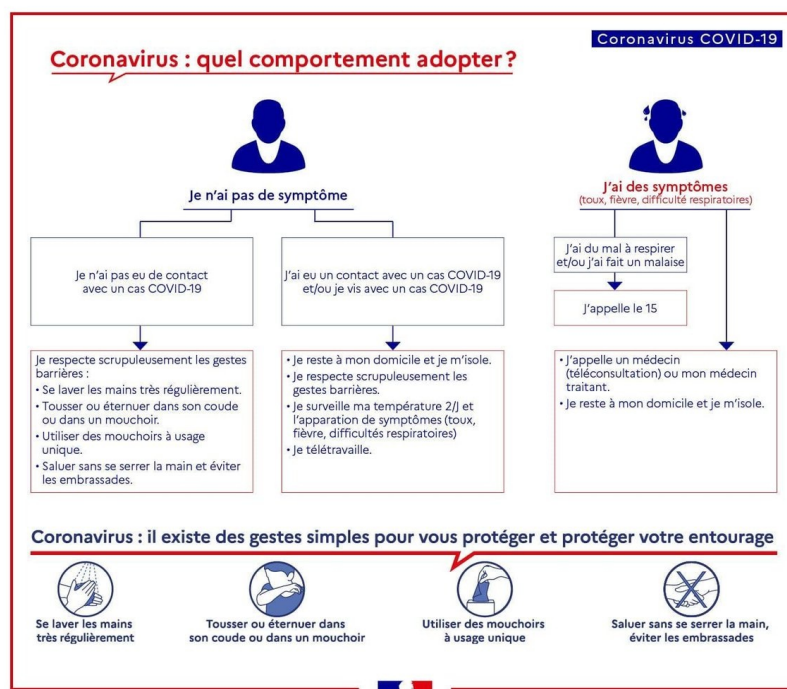




Informations COVID-19



Mesures de confinement : explications

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Lors de son allocution, le Président de la République a rappelé qu'au moment où la situation sanitaire se dégrade fortement et où la pression sur nos hôpitaux et nos soignants s'accroît, tout notre engagement, toute notre énergie, toute notre force, doivent se concentrer sur un seul objectif : ralentir la progression du virus et mettre en place toutes les mesures pour faire face à cette « guerre sanitaire ».

Ainsi, il a annoncé que les mesures de confinement dues au Covid-19 sont applicables aujourd'hui 17 mars à partir de 12h00. Nous devons tous adapter notre mode de vie, afin de nous protéger et protéger les autres.

Notez que sur l'ensemble du territoire, pour quinze jours minimum les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation de déplacement dérogatoire (lien de téléchargement/ joindre pdf) :

- **Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;**
- **Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;**
- **Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;**
- **Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes**

barrières ;

- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Attention : En plus, des regroupements extérieurs, des réunions familiales ou amicales et se retrouver dans les parcs ou dans la rue, ne sera plus possible.

!!! Veuillez noter que l'attestation de déplacement dérogatoire peut être rédigé à la main (sur papier libre) si vous ne disposez pas d'une imprimante chez vous.
!!!

Toute violation de ces règles entraînera une amende de 38€ qui pourra aller jusqu'à 135€.

-Des points de contrôle fixe et mobiles seront organisés sur les axes principaux et secondaires avec plus de 100 000 policiers et gendarmes mobilisés.

Bouton



Au travail

Doivent impérativement rester à la maison les salariés :

- **malades ou particulièrement vulnérables**
- **qui sont l'un des deux parents qui assurent la garde d'un enfant de moins de seize ans dont l'établissement scolaire est fermé ;**
- **qui sont en chômage partiel ;**
- **qui travaillent à distance (télétravail).**

Le télétravail est la règle impérative pour tous les postes qui le permettent. Il est estimé que plus de 4 postes de travail sur 10 sont praticables à distance. Il est impératif que tous les salariés qui peuvent télétravailler recourent au télétravail jusqu'à nouvel ordre.

🕒 Lorsque les salariés sont obligés de se rendre physiquement sur leur lieu de travail, parce que leur travail ne peut être effectué à distance et ne peut être différé, **l'employeur est tenu de respecter et faire respecter les gestes barrières sur le lieu de travail.**

Attestation déplacement dérogatoire



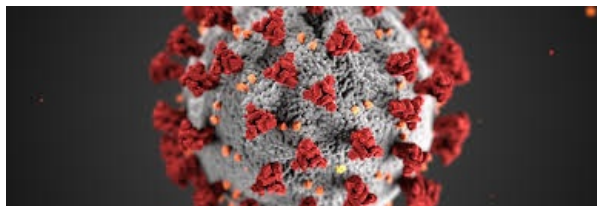
Coronavirus & Voyages

Nous vous rappelons que tout déplacement sauf dans les cas mentionnés ci-dessus est interdit.

Les frontières de l'Union européenne à l'égard des pays non européens seront fermées.

(espace Schengen) L'objectif de cette mesure est de nous protéger. En limitant la propagation du virus, de et vers l'Europe. En réduisant la pression sur notre système de santé, qui ne peut pas accueillir en ce moment des ressortissants étrangers pour des soins non urgents. Une telle restriction de circulation est cohérente avec les efforts demandés à nos concitoyens pour limiter leurs déplacements.

Justificatif de déplacement professionnel



En cas de symptômes :

Quels sont les signes ?

- gêne respiratoire
- fièvre
- courbatures
- toux et maux de gorge
- fatigue
- maux de tête

Nous vous invitons à composer le 15 en cas de symptômes.

Attention: Dans 85% des cas les symptômes sont bénins. La moitié des personnes qui sont contagieuses l'ignorent puisqu'elles n'ont pas de symptôme. L'hôpital est réservé aux cas graves.

Vous avez des questions sur le Coronavirus ? Un numéro gratuit d'information est désormais disponible 7 jours sur 9 de 9h00 à 19h00.

Plateforme téléphonique d'information :

0800 130 000 (appel gratuit)



CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

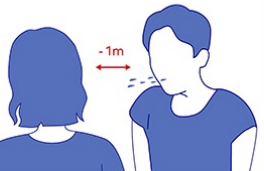


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre

Fatigue

Toux et maux de gorge

Gêne respiratoire

Maux de tête

Courbatures

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif
Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Cellule d'information :

03 20 30 58 00



VOS QUESTIONS SUR LE COVID-19

Toutes les réponses aux questions que
vous vous posez sur le Coronavirus COVID-
19 :

[FAQ Coronavirus](#)



Bureau de Christophe Arend
Assemblée nationale
101 rue de l'Université
75007 PARIS

[christophe.arend@assemblee-
nationale.fr](mailto:christophe.arend@assemblee-nationale.fr)
c.arend5706@gmail.com

Pour vous désinscrire, cliquez ci-dessous :

[Se désinscrire](#)



Christophe AREND, Député de la 6ème circonscription de la Moselle
Président du bureau français de l'Assemblée parlementaire franco-allemande
Président du groupe d'amitié France-Allemagne de l'Assemblée nationale